



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/12/2011**

N° 2011-111

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 12 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 décembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX – YACOB.

ABSENTS : Mmes BEUCHE, DELAROCCHA, ROBERT, M. HEURA.

REPRESENTES : M. KAIL par Mme FOURNY.

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

**ACQUISITION
- PARCELLE D N° 187-**

M. Le Maire,

Présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle D n° 187 pour 7 m².

Rappelle que cette acquisition est nécessaire dans le cadre des travaux de rénovation de l'ensemble de bâtiments place de la fontaine pour la création de logements sociaux et d'un foyer 3^{ème} âge.

Informe que le service des domaines a estimé le bien à 7 000 € le 16 avril 2007 et de ce fait une nouvelle estimation a été demandée le 06 décembre 2011 et n'a pas été reçue à ce jour.

Cependant la valeur vénale de ce bien ne dépassant le seuil de consultation du Service des domaines fixé en la matière à 75 000 € par un arrêté ministériel du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 (J.O n°1 du 01.01.2002 p27) , la procédure d'acquisition peut-être engagée sans ce document.

Indique que le prix de vente est fixé en accord avec les propriétaires à 6 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle D n°187 pour une surface de 7 m² au prix de 6 500 € dans le cadre des travaux de rénovation de l'ensemble de bâtiments place de la fontaine pour la création des logements sociaux et d'un foyer 3^{ème} âge.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

- DESIGNER Madame Michèle PAILLOTET, 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte authentique dans le cadre de l'acquisition des parcelles D n° 187 concernant la rénovation de l'ensemble de bâtiments place de la fontaine.

- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 15/12/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/12/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.